



Compte rendu de la Réunion du vendredi 20 juin 2014

Convocation du 05 juin 2014

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Mr BOULET Bernard - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Francis - Me GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Nils.

Excusée : -

Ordre du jour :

- 1 – Informations.
- 2 – Elections sénatoriales (décret N°2014-512 du 26 mai 2014)..
- 3 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. (Délibération)
- 4 – Assistance technique du conseil général 34. (Délibération).
- 5 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – Informations:

- A l'ouverture de la réunion Monsieur le Maire demande de porter à l'ordre du jour :
Un don au téléthon et le chantier de goudronnage de la rue de Lamourlarié basse.
Un recensement aura lieu en 2015, le coordonnateur est Mr ROUSSEL Christian, l'agent recenseur Mme BENEZECH Angélique épouse SERVERA.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion sur le schéma directeur de l'eau qui a eu lieu à Montpellier avec les différents partenaires, ARS, Conseil Général, Hydro géologue...peu d'évolution pour l'instant.
- Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral portant mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de gestion de la sécheresse. Depuis le 25 mai 2014 nous sommes classés en alerte de niveau 1 vigilance.
Interdiction de remplir les piscines privées à l'exception de la première mise en eau.
Le lavage des véhicules est interdit en dehors des stations professionnelles de lavage.
Les bornes fontaines en circuit ouvert devront être fermées.
De 8 à 20 H interdiction d'arroser les pelouses jardins potagers et d'agrément...
- Le Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales « FPIC » a versé à la commune de Rieussec une somme de 1437€ pour 2014.
- Taxe de séjour : La communauté de commune du pays Saint Ponais s'est engagée dans la réorganisation touristique de son territoire. C'est dans ce cadre qu'une délibération a été prise pour la mise en place de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2015. Cette taxe appliquée sur l'année entière avec versement du montant collecté par les logeurs au comptable public. Cette taxe est tarifée par personne et par nuit de séjour, varie fonction du classement de l'hébergement (de 0,20 à 0,65€ par personne et par nuitée)

2 – Elections sénatoriales:

Par arrêté préfectoral, une réunion du conseil municipal doit se tenir le 20 juin 2014 afin d'élire les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Se sont présentés et sont élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin :

Titulaire : Mr MOULY Alain

1^{er} Suppléant : Mr BOULET Bernard

2^{ème} Suppléant : Mr ROUSSEL Christian

3^{ème} suppléante : Me GUERRERO Jeannine

3 - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif:

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire présente le rapport, le tarif du contrôle des installations existantes est de 25€. Le conseil doit se prononcer par vote.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

4 – Assistance technique du conseil général 34

Cette assistance du conseil général concerne l'assainissement collectif et non collectif dont la convention vient à échéance. Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention et d'inscrire au budget de la commune la participation à ces services pour une somme de **0,00€ Exonération.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention d'assistance technique du conseil général 34.

5 - Don au Téléthon :

Monsieur le Maire propose qu'une somme de 50€ soit allouée au Téléthon.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition

7 – Goudronnage de la rue de Lamourlarié basse :

Un précédent conseil a pris la décision de faire goudronner la rue centrale de Lamourlarié, ce goudronnage doit débuter le 23 juin 2014, cependant il a été demandé par les habitants la mise en place d'un caniveau central. L'entreprise réalisant le goudronnage facture un supplément TTC de 2160€ pour réaliser ces travaux. Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil afin de pouvoir d'effectuer ce supplément de travaux.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de faire réaliser un caniveau central pour la somme de 2160€

8 - Question diverses :

Monsieur le Maire propose au conseil la pose d'un panneau indicateur portant les directions de Merlac, Lamourlarié, La salle des rencontres, l'église, le cimetière pour un montant TTC de 1154€.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la pose d'un panneau indicateur pour la somme de 1154€

Une question de Monsieur FRAISSE Francis sur la taxe de l'assainissement non collectif à laquelle sont soumis les habitants de Lamourlarié a été remise à un prochain conseil municipal cette taxe s'élève à 25€.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h 30.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian